

**Commune de GUILLESTRE**  
**Hautes-Alpes**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

**N°2022-164**

=====

**OBJET : Délégation de signature à Mme Cathy MIOLLAN**

**Le Maire de la commune de GUILLESTRE,**

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** les articles L.2122-19 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article L.423-1 du code de l'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT** que Madame Cathy MIOLLAN, Responsable de la crèche, remplit les conditions statutaires pour bénéficier d'une délégation de signature au regard du grade détenu et des fonctions exercées,

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de signature du maire à la responsable de la crèche, pour signer :

### **A R R E T E**

**Article 1 :**

Mme le Maire de Guillestre donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Cathy MIOLLAN, exerçant les fonctions de responsable de la crèche, pour signer :

- Des bons de livraison ;
- Des bordereaux d'envoi et accusés de réception simples ;
- Des attestations d'inscription crèche-centre de loisirs ;
- Le report ou l'annulation d'une activité de la crèche ;
- Le formulaire de demande de renseignement pour compléter un dossier administratif.

**Article 2 :**

Cette délégation prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 pendant toute la durée de l'exercice des fonctions de l'agent et dans la limite du mandat du maire.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

**Article 4 :**

Madame le Maire, Madame la Directrice générale des services sont chargées, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :**

Le présent arrêté sera affiché et notifié à l'intéressé, inscrit au registre des arrêtés du maire et transmis au contrôle de légalité.


Ampliation sera transmise à :

- Madame la sous-préfète,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,
- L'intéressée.

Envoyé en préfecture le 30/08/2022  
Reçu en préfecture le 30/08/2022  
Affiché le  
ID : 005-210500658-20220829-2022\_164-AR

Fait à GUILLESTRE, le 29 août 2022,  
Madame le Maire,  
Christine PORTEVIN

Notifié le .....  
Signature de l'agent  
Mme Cathy MIOLLAN

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature. The signature consists of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.